

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : POSTE MANAGER DE COMMERCES : CONVENTION AVEC LA CCGQ

N°20230509-13

Rapporteur : Cathy PICHET

Annexe : Offre d'emploi du manager de commerce et projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

Depuis plusieurs années, une démarche de revitalisation du centre bourg de Guillestre a été entreprise au travers de diverses actions portant sur :

- la rénovation de l'habitat du centre ancien,
- la requalification des espaces publics : rue centrale, places du centre-ville et quartier de la Frairie,
- la réalisation d'une étude portant sur la redynamisation commerciale du centre-ville : diagnostic et plan d'actions.

En matière commerciale, différentes actions ont été menées en termes d'animations (journée du commerce de proximité...), de décoration, de labellisation (village étape, site et cité remarquable...) de partenariat avec les commerçants (comité de gouvernance).

Dans le cadre du label « Petite Ville de Demain », un manager de commerces avait été recruté pour 2 ans, conjointement avec la communauté de communes du Pays des Ecrins, financé par la Banque des Territoires. Ce financement arrive à son terme en juin 2023.

Le manager de commerces a quitté son poste en février 2023. Afin de continuer à œuvrer sur les questions commerciales en centre bourg, Guillestre s'est rapproché de la communauté de communes Guillestrois-Queyras pour envisager un poste mutualisé sur les questions économiques.

La Communauté de communes Guillestrois Queyras va porter administrativement le poste. Un recrutement est en cours, et des financements sont mobilisés auprès du dispositif VTA (volontariat territorial en administration).

Il est proposé de valider le partenariat avec la communauté de communes Guillestrois Queyras pour recruter un manager de commerces, qui travaillera à mi-temps pour le compte de l'intercommunalité et à mi-temps pour Guillestre, sur la redynamisation commerciale du centre bourg.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale du centre bourg de Guillestre ;

CONSIDERANT la possibilité de mobiliser le dispositif VTA pour un poste de manager de commerces mutualisé avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras ;

CONSIDERANT le portage administratif du poste par la communauté de communes du Guillestrois Queyras ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **VALIDE** le recrutement d'un manager de commerces pour 2 ans ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer une convention de mutualisation du poste avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'intercommunalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

